

## Le Bois International - L'officiel du bois Scierie, exploitation forestière - N° 21

Samedi 9 juin 2012 - 83° année

## Sommaire

Lignes express	> 4
Agenda	> 6
<u>L'événement</u>	
> Gros plans	
1 <sup>RE</sup> TRANSFORMATION / Scierie: le climat des affaires au premier semestre	>7
AQUITAINE / Fiba : priorité au jeu collectif	> 9
La pratique professionnelle	
> Techniques-équipements	
RABOTEUSES / Les quatre faces de la scierie Veyrière	> 11
> Entreprises	
FRANCHE-COMTÉ / Capibois : des avivés de hêtre franc-comtois autour du monde	> 13
AQUITAINE / SATB-Ribeyre : un savoir-faire "durable"!	> 16
Les affaires	
> Le marché du bois	
AUX VENTES ONF / Bas-Rhin : avant-dernière vente aux enchères descendantes AUX VENTES PRIVÉES /	> 19
Groupement champenois : 67% du volume vendus	> 20
Meymac : vente en demi-teinte pour les forestiers privés	> 21
Le cours des prix se maintient à Carhaix	> 22
Le Journal des Annonces du Bois	> 23
Renseignements commerciaux	> 34

1 1 JUIN 2012 Bibliothèque

## Franc-parler

## Ça va chauffer

Pour l'heure, la Norme internationale de mesures phytosanitaires n° 15, comprenez NIMP 15, dont l'objectif est d'éviter l'infestation des forêts d'un pays importateur par des nuisibles présents dans les bois des emballages, n'est pas exigée pour les échanges entre États-membres de l'UE, ou avec la Suisse qui fait l'objet d'un accord de réciprocité.

Mais face aux risques phytosanitaires de contamination par des organismes en provenance d'autres écosystèmes, l'Europe envisagerait une extension de la norme aux échanges intra-communautaires. Interrogé par la Commission européenne dans le cadre de ce projet, le Syndicat de l'industrie et des services de la palette (Sypal) a expliqué par la voix de son délégué général Jean-Marie Tanguy, à l'issue de l'entretien, que la probabilité était forte de voir entrer en vigueur l'obligation de traiter à 56° pendant trente minutes la totalité des palettes et emballages bois mis sur le marché (1).

En parallèle, des experts doivent aussi se prononcer sur la question du traitement des palettes déjà en circulation, pour savoir si elles seront soumises à la même obligation que les palettes neuves.

Souhaitons pour l'ensemble des professionnels du secteur, qui devront s'adapter à l'évolution des exigences réglementaires, que ces questions aujourd'hui sans réponse soient rapidement éclaircies.

(1) Source Planetpal.

LBI

Site: www.leboisinternational.com - E-mail: info@leboisinternational.com

Direction - Rédaction - Publicité: 3, rue Claude Odde - BP 50523 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - Tél.: 04.77.74.33.99 - Télécopie: 04.77.93.11.26

Abonnements: France (1 an) 107,50 € - Le numéro: 3,50 € - Lyonnaise de banque: 10096 - 185176-00026810401 - 68

Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.